

N° 65 - Juin 2006 - Prix : 2,30 €

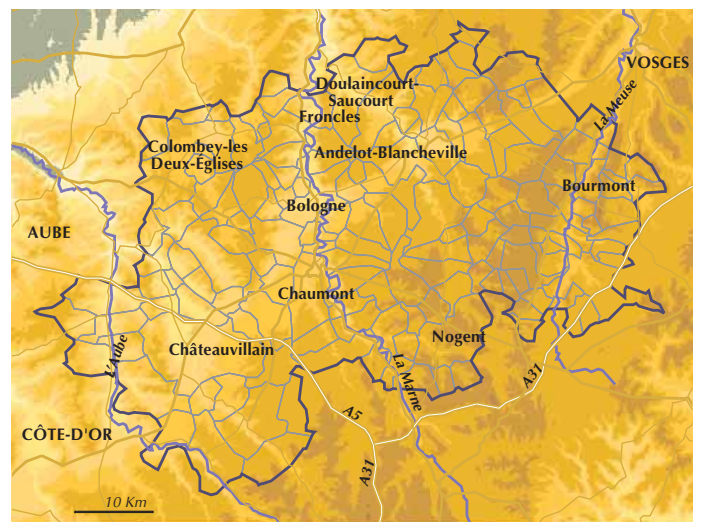
## Pays de Chaumont

### Relever le défi du vieillissement

*Avec 70 000 habitants en 1999, le Pays de Chaumont est moins peuplé qu'au début des années soixante. Ce déclin démographique est la conséquence d'un important déficit migratoire. L'attractivité du pays est malgré tout avérée chez les seniors. De ce fait, le pays connaît un vieillissement accéléré de sa population. L'adaptation des infrastructures et le développement des services aux personnes âgées constituent un défi majeur que le pays doit relever pour maintenir sur son territoire cette population âgée. Un projet de maisons de services élaboré dans le cadre des pôles d'excellence ruraux répond à cette préoccupation.*

Le Pays de Chaumont compte un peu moins de 70 000 habitants en 1999. Son territoire s'étend sur plus de deux mille cinq cents kilomètres carrés, ce qui en fait le plus vaste des pays alentours. La moitié des habitants réside dans sa partie centrale constituée des communes de l'aire urbaine de Chaumont. L'autre moitié se répartit sur les communes de l'espace rural. La densité de population en 1999 est peu élevée, vingt huit habitants par kilomètre carré. Cependant, dans un environnement proche, certains pays, ne bénéficiant pas de la présence d'une aire urbaine, présentent une densité de population encore plus faible. L'isolement géographique est une des caractéristiques du Pays de Chaumont. Il subit très peu l'influence de grandes zones urbaines extérieures. Les trois agglomérations de plus de cent mille habitants les plus proches, Troyes, Dijon et Nancy, sont à plus d'une heure de route de Chaumont, ville centre du pays.

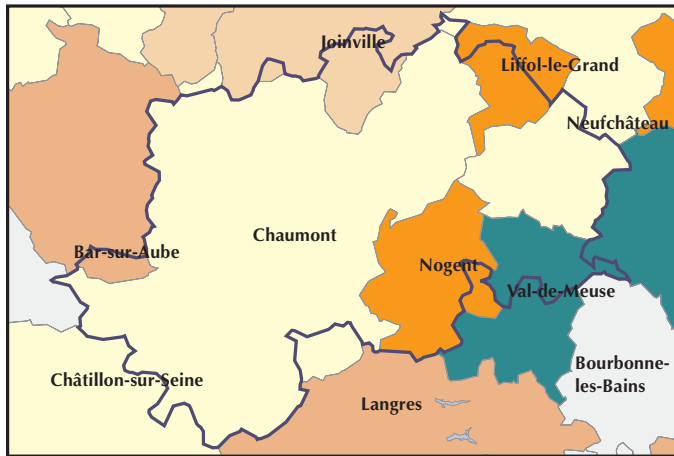
#### Le pays de Chaumont



© IGN - INSEE 2006

Le Pays de Chaumont présente une forte cohésion d'ensemble en regroupant dans leur totalité ou presque les deux bassins de vie de Chaumont et Nogenl. Seules les communes centrées autour de Bourmont, à l'Est du pays, appartiennent au bassin de vie de Neufchâteau (sous-préfecture du département des Vosges) pour des raisons de temps d'accès aux équipements ou services structurants. La logique administrative semble avoir joué un rôle déterminant dans le rattachement au Pays de Chaumont de cette zone particulièrement isolée et peu dense. Les deux principaux bassins de vie composant le pays présentent une orientation

## Le Pays de Chaumont et les bassins de vie selon leur orientation économique



**Orientation économique des bassins**

- agri alimentaires à tendance alimentaire
- plutôt industriels et monospécialisés
- très industriels monospécialisés
- fortement résidentiels et sans autre dominance
- plutôt industriels et non monospécialisés
- Pays de Chaumont

Source : INSEE, DIACT - Observatoire des territoires

économique bien différente. Le bassin de vie de Chaumont est dominé par une économie fortement résidentielle sans autre dominante, axée sur les services. Celui de Nogent repose sur une orientation fortement industrielle et mono spécialisée, en l'occurrence la métallurgie et transformation des métaux. En termes d'emploi comme de population, le bassin de vie de Chaumont pèse beaucoup plus que celui de Nogent.

## Un déficit migratoire persistant, surtout chez les jeunes

En 1999, le pays est moins peuplé qu'au début des années soixante. Le déclin démographique du Pays de Chaumont remonte au début des années quatre-vingt. Depuis vingt cinq ans, l'excédent des naissances sur les décès ne parvient pas à compenser le déficit des arrivées sur les nombreux départs.

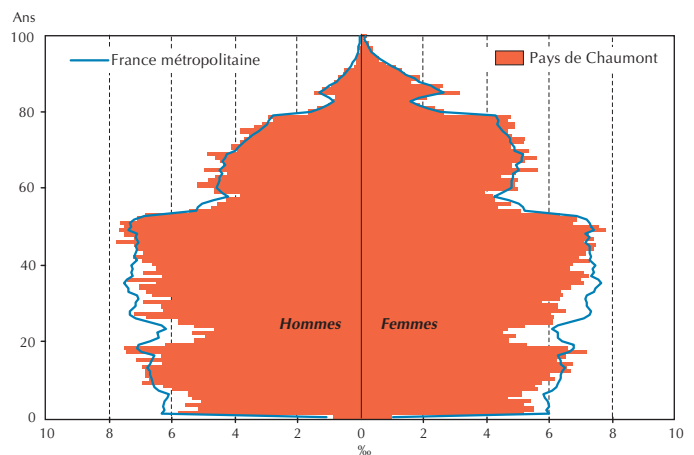
En 2003, on ne dénombre qu'une quarantaine de naissances de plus que de décès. En 1990, elles étaient supérieures de deux cents. Si la tendance à la baisse du solde naturel sur la période 1990-2003 est nationale, sa plus forte intensité dans le Pays de Chaumont est la conséquence d'un vieillissement plus rapide de sa population, alimenté par les échanges migratoires. Les jeunes adultes de 20 à 40 ans quittent en grand nombre le pays et entretiennent en même temps le déficit dans les classes d'âge de leurs enfants, les moins de 20 ans.

Si la part des moins de vingt ans en 1999 dans le Pays de Chaumont est à peine moins élevée qu'au niveau national, le déficit est particulièrement fort chez les 20-24 ans qui émigrent pour poursuivre des études supérieures. Sur cent

jeunes de cette classe d'âge en 1990, le pays en perd vingt cinq entre 1990 et 1999. Par ailleurs, le départ des jeunes adultes, en particulier des femmes en âge d'avoir des enfants, ne favorise pas la natalité du pays et entretient le vieillissement de la population.

Sans migration aucune entre 1990 et 1999, le pays aurait compté 73 500 habitants au lieu des 70 000 dénombrés en 1999.

## Pyramide des âges du Pays de Chaumont et de la métropole en 1999



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

## Un retour des seniors au pays

Pourtant, entre 1990 et 1999, le Pays de Chaumont attire les « jeunes » seniors, âgés de 60 à 74 ans. Cette tranche d'âge est la seule à enregistrer un solde migratoire positif. Il s'agit en majorité d'un « retour au pays » de jeunes retraités quittant l'Île-de-France. Ce phénomène, très loin d'être observé dans d'autres pays de taille et de caractéristiques similaires du Nord-Est de la France, souligne l'indéniable attractivité du Pays de Chaumont sur cette catégorie de population.

Le retour des seniors renforce un peu plus son vieillissement. Le Pays de Chaumont comptait 130 jeunes de moins de vingt ans pour cent personnes de 60 ans ou plus en 1990. Cet « indice de jeunesse » s'élevait à 133 en métropole à la même date. En 1999, il n'est plus que de 104 dans le Pays de Chaumont mais encore de 115 en métropole. Si les tendances se poursuivent, cet indice de jeunesse pourrait descendre à 67 en 2015, et même 44 en 2030. Un retour plus fréquent au pays des jeunes après leurs études ou des départs moins importants des jeunes adultes pourraient néanmoins atténuer ce scénario.

Cependant, sur la période récente allant de 1999 à 2002, le déficit migratoire du Pays de Chaumont connaît une nouvelle aggravation, après avoir enregistré une baisse d'intensité entre 1990 et 1999.

L'adaptation des infrastructures et le développement des services aux personnes âgées constituent un défi majeur que le pays doit relever. L'offre de soins en particulier devrait être un paramètre déterminant dans l'avenir. Le vieillissement dans le Pays de Chaumont à l'horizon d'une dizaine d'années constitue aussi une opportunité pour le développement des emplois de services à la personne. Ce secteur d'activité est sous-représenté dans le Pays de

Le Pays de Chaumont, reconnu officiellement par un arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2004, comptait à ce moment là 153 communes. Le contrat de pays 2004-2006 a été signé le 18 décembre 2004 par le Préfet de Haute-Marne, le Président du Conseil régional et le Président de l'association du pays, le Maire de Chaumont. Ce territoire comptait à cette date huit communes enclavées non adhérentes. Elles ont été incluses dans cette étude afin de rendre plus lisible la cartographie.

Chaumont avec seulement 1,6 % de l'emploi total en 1999 contre 2,2 % en métropole.

### Un vieillissement accéléré de la population Indice de jeunesse de la population(1)

	1990	1999	2015	2030
Pays de Chaumont	130	104	67	44
Métropole	133	115	91	68

(1) : rapport des moins de 20 ans au 60 ans et +

Source : INSEE - Recensements de la population - OMPHALE 2000. - Scénario central de projection, tendance migratoire 1982-1999

## L'emploi diminue, les demandeurs d'emploi partent

Le déclin démographique se traduit également par la baisse de la ressource en main d'œuvre depuis le début des années quatre-vingt. Bien que l'activité féminine ne cesse de progresser entre 1982 et 1999, les actifs sont de moins en moins nombreux (31 400 en 1999 contre 32 600 en 1982). L'offre d'emploi a baissé de 3 % entre 1990 et 1999 alors qu'elle a augmenté au niveau national. Cette évolution défavorable dans le Pays de Chaumont ne s'est pourtant pas traduite par une aggravation plus marquée qu'ailleurs de la demande d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi a moins augmenté entre 1990 et 1999 qu'au niveau national, une partie d'entre eux ayant quitté le territoire.

Ce phénomène explique, en partie, un niveau de précarité plus faible qu'au niveau national. Si 34 personnes sur 1 000 vivent du revenu minimum d'insertion (RMI) fin 2004 en métropole, seules 23 sur 1 000 sont dans ce cas dans le Pays de Chaumont. Par ailleurs, la dispersion des revenus fiscaux y est moins forte, en raison de hauts revenus moins élevés qu'au niveau national.

Si le déclin démographique n'est pas facteur de précarisation accrue, il ne favorise pas le dynamisme économique. L'offre de travail s'est contractée entre 1990 et 1999 avec la perte de huit cents emplois sur la zone. L'emploi non salarié a plus fortement reculé qu'au niveau national : -24 % contre -16,5 %. Mais c'est surtout l'évolution de l'emploi salarié du secteur marchand qui caractérise le pays. Celui-ci a reculé de 1,5 % sur la période quand il augmentait de 12,6 % en France.

Le secteur tertiaire est encore sous-représenté en 1999 dans le Pays de Chaumont, en particulier les services aux particuliers et aux entreprises. Il n'a pas connu le développement constaté dans ces deux secteurs d'activité au niveau national. En revanche, l'emploi dans le secteur de l'agriculture a moins souffert entre 1990 et 1999 qu'au niveau national. Il reste largement sur-représenté avec 7 % de l'emploi total en 1999 contre 4,2 % en métropole. Les secteurs de la construction et du commerce ont été fortement touchés par les pertes d'emplois dans le Pays de Chaumont. Cela n'a pas été le cas pour le secteur du commerce au niveau national. Enfin si les pertes d'emplois ont été également sensibles dans l'industrie entre 1990 et 1999, les biens d'équipements ont su tirer leur épingle du jeu.

## Hausse de l'emploi public et baisse de l'emploi marchand

Entre 1990 et 1999, seules les fonctions publiques territoriale et hospitalière ont permis de fortement limiter la baisse de l'emploi total, avec une progression d'environ 900 emplois (+30 % contre +20 % au niveau national). Dans le même temps le nombre de salariés de l'Etat a diminué de 7 %, plus qu'au niveau national. L'emploi public au sens large, englobant les missions de service public, représentait 35 % de l'emploi total en 1999 dans le Pays de Chaumont, contre 27 % en métropole.

Cette forte progression de l'emploi public est ainsi venue légèrement atténuer les effets de la baisse de l'emploi salarié du secteur marchand, conséquence de la fragilisation du tissu productif du Pays de Chaumont. Celui-ci compte 2 500 établissements du secteur concurrentiel (industrie, construction, commerce et services marchands) au 1<sup>er</sup> janvier 2004, pas plus qu'il y a dix ans alors que la progression a été de 12 % au niveau de la métropole.

Si la tertiarisation de l'économie s'est poursuivie comme partout ailleurs, l'augmentation du nombre d'établissements dans le secteur des services a été trois fois moins forte (+10 %) qu'en France. De plus, le secteur du commerce a enregistré sur cette même période une baisse importante du nombre d'établissements quand celui-ci est resté stable au niveau national. Début 2004, les secteurs de l'industrie et de la construction représentent toujours 30 % des établissements du secteur marchand dans le Pays de Chaumont, contre 22 % en métropole.

## Plus de petits établissements employeurs

Les établissements de un à neuf salariés sont sur-représentés dans le Pays de Chaumont puisqu'ils représentaient 42 % de l'ensemble au 1<sup>er</sup> janvier 2004 contre seulement 37 % en France, où les établissements sans salarié sont largement majoritaires (55 % contre 48 % dans le Pays de Chaumont). Cette caractéristique est un gage de stabilité, même si le renouvellement de l'appareil productif est inférieur à celui de la France.

L'isolement géographique n'est pas un facteur d'attractivité pour les investissements et les capitaux. Le nombre d'établissements créés en 2004 rapporté au stock d'établissements de début d'année s'établit à 9,1% (contre 13% en France). La part des établissements de moins de 5 ans dans l'ensemble des établissements est aussi plus faible.

De façon plus marquée qu'en France, les reprises d'établissement ne cessent de diminuer depuis 10 ans. Elles ne représentent plus en 2004 qu'un cinquième des créations du Pays contre un tiers en 1993. Le maintien d'activités de proximité (commerce de détail, restauration, boulangerie...) ou la sauvegarde d'emplois peuvent alors devenir préoccupants. Enfin, la fermeture d'un grand établissement, comme Capdevielle en 2005 à Chaumont, peut être ressentie très rapidement sur le plan démographique et motiver, plus souvent ici qu'ailleurs, des départs d'actifs et de leurs enfants. Cette fermeture pourrait expliquer en partie la baisse brutale des effectifs des quatre collèges de la ville de Chaumont à cette dernière rentrée scolaire (-8 % en un an).

**Une part plus faible des établissements sans salarié**  
Stock d'établissements par tranche de taille au 01/01/2004

Unités : Nbre et %	0 salarié (*)	1 à 9 salariés	10 à 199 salariés	200 salariés ou plus	Ensemble
<b>Au 01/01/1993</b>					
Pays de Chaumont	1 130 44,6 %	1 138 44,9 %	261 10,3 %	4 0,2 %	2 533 100 %
Métropole	1 255 833 49,2 %	1 082 440 42,4 %	205 695 8,1 %	6 853 0,3 %	2 550 821 100 %
<b>Au 01/01/2004</b>					
Pays de Chaumont	1 194 47,8 %	1 045 41,9 %	252 10,1 %	5 0,2 %	2 496 100 %
Métropole	1 579 161 55,2 %	1 052 734 36,8 %	222 310 7,8 %	7 397 0,3 %	2 861 602 100 %

Source : INSEE - SIRENE - Champ IC S (\*) y compris non déclarés

Le Pays de Chaumont ne doit pas être confondu avec le pays Chaumontais, nom donné à la communauté de communes reconnue par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1997 et composée des 19 communes suivantes : Blaisy, Brethenay, Chaumont, Chamarandes-Choignes, Colombey-les-Deux-Eglises, Condes, Curmont, Euffigneix, Jonchery, Juzennecourt, Lachapelle-en-Blaisy, Lamothe-en-Blaisy, Laville-aux-Bois, Rennepont, Riaucourt, Rizaucourt-Buchey, Semoutiers-Montsaon, Treix, Villiers-le-Sec. Cette communauté de communes dans cette composition comptait 32 121 habitants en 1999.

Dans ce contexte peu dynamique, une opportunité se présente aujourd'hui au Pays de Chaumont : l'éligibilité aux pôles d'excellences ruraux (PER) pour toutes les communes du pays, situées dans leur intégralité en zone de revitalisation rurale (ZRR). La ville de Chaumont est une des rares préfectures de département en France à pouvoir prétendre à ce titre et ainsi bénéficier du soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales. Le pays a saisi cette opportunité et présenté un projet début 2006 de création de maisons de services. La constitution du Pays de Chaumont en communauté d'agglomération permettrait de sceller un avenir commun à ce territoire fortement dépendant de la ville centre et notoirement fragilisé.

Un tel projet, tout à fait envisageable au plan législatif et réglementaire, serait sans doute une première en France s'il se réalisait. Après les villes à la campagne, la campagne à la ville. ■

*Sylvain Monnot*

*Cette publication est issue d'un diagnostic du territoire du Pays de Chaumont réalisé en partenariat entre la direction régionale de l'INSEE Champagne-Ardenne et la Ville de Chaumont.*

**Dès sa parution, INSEE FLASH Champagne-Ardenne est disponible sur le site Internet de l'INSEE : [www.insee.fr/champagne-ardenne](http://www.insee.fr/champagne-ardenne)**

**INSEE, Direction Régionale de Champagne-Ardenne** 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

**Directeur de la publication** : Michel Gaudey, Directeur régional de l'INSEE

**Chef du Service Etudes et Diffusion** : Marie-Thérèse Tourneux

**Rédacteur en chef** : Jeanny Naulot - **Secrétaire de fabrication** : Pascale Breton

**Communication externe** : Jeanny Naulot - **Abonnements** : Liliane Decombe

**Création de l'image visuelle** : Champagne-Création - **Imprimeur** : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

**Le numéro** : 2,30 euros **Abonnement** : 11 numéros 20 euros (France), 25 euros pour l'étranger, ou 11 numéros + dossier "Bilan économique" : 26 euros (France), 32 euros pour l'étranger

© INSEE-2006 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA066560 Dépôt légal : Juin 2006